

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 1er octobre 2025

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mercredi 1er octobre 2025 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers : Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Madame Marina Parent, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 20 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025
- 5) Suivi aux procès-verbaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6) Téléphonie IP
- 7) Entente avec la coordonnatrice pour la production du Rivière Web

RESSOURCES HUMAINES

- 8) Fin de probation

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 9) Comptes à payer
- 10) Dépôt des résultats financiers au 31 août 2025

RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11) Achat d'équipement – photo, vidéo et logiciel

URBANISME

Aucun point

VOIRIE

- 12) Autorisation de circuler avec un permis spécial de circulation émis par la Société de l'assurance automobile (SAAQ) - Déneigement
- 13) Achat d'un marteau à essence pour l'installation de pancartes

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

HYGIÈNE DU MILIEU

- 14) Vidange des fosses septiques 2026
- 15) Acquisition – PAX XL6 – Usine de traitement de l'eau

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

- 16)** Offre de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées
- 17)** Achat d'une 3^e vanne Singer pour l'usine d'eau potable

DÉVELOPPEMENT

- 18)** Grande semaine des tout-petits
- 19)** Traitement des eaux usées du camping
- 20)** Politique familiale municipale et politique municipale des aînés.es

LOISIRS

- 21)** Halloween
- 22)** Appel d'offres pour la réalisation des jeux d'eau

DIVERS

- 23)** Dons
 - a. Concert des familles – Fondation André Côté
 - b. Roman policier – St-Pacôme
 - c. Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima
 - d. Restauration de l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle dans le cadre du programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial
- 24)** Correspondance
- 25)** Période de questions
- 26)** Prochaine séance du Conseil municipal : 17 novembre 2025 – 20h
- 27)** Prochaine séance de travail du Conseil : 11 novembre 2025 – 19h
- 28)** Levée de la séance

25-10-01 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

25-10-02 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

25-10-03

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5) Suivi au procès-verbal

- L'ajout d'une lumière au parc municipal été complété
- Les Règlements d'urbanisme sont en vigueur
- État des résultats : l'excédent de fonctionnements pour l'exercice 2024 à des fins fiscales a été de 309 000\$ et l'excédent accumulé au 31 décembre 2024 est de 1 145 000 \$ pour l'excédent non affecté et de 208 000 \$ pour l'excédent affecté pour un total excédent au 31 décembre 2024 de 1 353 000 \$.

6) Téléphonie IP

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter d'un service de téléphonie IP afin d'améliorer ses communications internes et externes ;

ATTENDU QUE la firme 6temti a déposé une soumission à cet effet ;

ATTENDU QUE l'offre reçue prévoit :

- des frais d'installation de 1 235,22 \$ plus taxes ;
- des frais annuels de 555,00 \$ plus taxes ;
- des frais mensuels de 131,85 \$ plus taxes ;

25-10-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser l'implantation d'un système de téléphonie IP pour la Municipalité.

D'accepter la soumission de la firme 6temti pour l'implantation d'un système de téléphonie IP.

D'autoriser le paiement des frais reliés à l'installation et aux coûts récurrents, tels que précisés ci-dessus.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire prévu à cet effet.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

7) Entente avec la coordinatrice pour la production du Rivière Web

ATTENDU QU'un groupe de bénévoles voit à la publication de notre journal le Rivière Web ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

ATTENDU QUE le Conseil désire conclure une entente avec la coordonnatrice responsable de la production du journal avec son groupe de bénévoles et surtout que la Municipalité désire soutenir ce groupe ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire, pour les années 2025 et 2026, se charger des frais de montage du journal et des frais d'impression en décidant, à sa seule discrétion de faire l'impression avec les équipements de la Muncipalité ou de les contracter avec un fournisseur extérieur pour des frais annuels totaux estimés à 10 000 \$ plus taxes ;

25-10-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité se charge des frais de montage, ainsi que d'impression du Rivière Web.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution incluant la signature d'une entente avec la coordonnatrice responsable de la production du Rivière Web.

ADOPTÉ

8) Fin de probation

CONSIDÉRANT QUE l'employé no 13-0044 était en période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

25-10-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

QUE la Municipalité mette fin à la période de probation et au lien d'emploi de l'employé no 13-0044, et ce, à compter du 17 septembre 2025.

QUE la direction générale soit et est, par les présentes, autorisée à signer et à compléter tous les documents relatifs à la fin d'emploi de l'employé no 13-0044 et à verser les montants requis, le cas échéant.

ADOPTÉ

9) Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

CONSIDÉRANT QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 30 septembre 2025, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 72 508,58 \$

CONSIDÉRANT QUE les incompressibles payés durant le mois de septembre 2025, porté au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 46 522,28 \$;

25-10-07

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 30 septembre 2025 pour la Municipalité.

Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

ADOPTÉ

10) Dépôt de l'état des résultats financiers au 31 août 2025

Madame Marina Parent, directrice générale, greffière-trésorière a déposé au Conseil municipal l'état des résultats financiers en date du 31 août 2025 comparatif au 31 août 2024.

11) Achat d'équipement – photo, vidéo et logiciel

ATTENDU QUE la Municipalité doit se doter d'équipements en photo, vidéo et logiciels pour assurer le bon déroulement de ses activités ;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue pour un montant total de 1 774,99 \$ plus taxes ;

25-10-08

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de l'équipement décrit pour un montant de 1 774,99\$ plus taxes.

QUE le Conseil municipal autorise madame Marina Parent, directrice générale, greffière-trésorière à procéder à l'achat de matériel tel que des équipements de photo, de vidéo et des logiciels requis pour les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉ

12) Autorisation de circuler avec un permis spécial de circulation émis par la Société de l'assurance automobile (SAAQ) - Déneigement

25-10-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise « Transport en vrac. » avec son chargeur de marque, Caterpillar modèle 938H, année 2011 équipé d'un souffleur Larue D50, année 2020, à circuler sur les rues de la Municipalité conformément au permis spécial de circulation à émettre par la SAAQ (classes 1 et 6).

QUE cette autorisation s'applique autant en période normale qu'en période de dégel et demeure valide pour la saison de déneigement 2025-2026.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière, à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

13) Achat d'un marteau à essence pour l'installation de pancartes

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'installation et à l'entretien de pancartes sur son territoire ;

ATTENDU QU'afin de faciliter ces travaux, l'acquisition d'un marteau à essence est jugée nécessaire ;

25-10-10

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un marteau à essence destiné à l'installation des poteaux de pancartes, pour un montant de 1 700 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

14) Vidange des fosses septiques 2026

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange regroupée des fosses septiques pour l'année 2026 doit être donné ;

ATTENDU QU'environ 294 fosses devront être vidangées en 2026 ;

ATTENDU QUE Camionnage Alain Benoit a fait une offre de services au montant de 215 \$ plus taxes par fosse septique, représentant donc un montant total estimé à 63 210 \$ plus taxes ;

25-10-11

II EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Camionnage Alain Benoit pour la vidange de fosses septiques au montant de 215 \$ plus taxes par fosse septique.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

15) Acquisition – PAX XL6 – Usine de traitement de l'eau

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer le bon fonctionnement et l'entretien de son usine de traitement d'eau ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'acquérir du coagulant Pax XL6 pour répondre aux besoins opérationnels de l'usine de traitement d'eau pour un montant estimé de 14 000 \$ plus taxes ;

25-10-12

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal autorise l'acquisition du Pax XL6 pour l'usine de traitement d'eau, à raison de deux (2) fois par année, selon les conditions prévues à la soumission reçue.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

16) Offre de service professionnelle pour l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

ATTENDU QUE notre contrat de service avec l'entreprise Nordikeau se termine le 23 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de Nordikeau afin de prolonger le contrat d'un an au prix de 73 476 \$ pour l'exploitation des ouvrages d'eau potable et de 22 680 \$ pour l'exploitation des ouvrages d'eaux usées pour un total de 96 156 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE Nordikeau accepte de fournir, sans frais, un accès à la plateforme Nordicité pour le suivi des ouvrages ;

25-10-13

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels présentée par Nordikeau pour l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au montant de 96 156 \$ plus taxes pour la période du 24 janvier 2026 au 23 janvier 2027.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à signer le contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution des services.

ADOPTÉ

17) Achat d'une 3^e vanne Singer pour l'usine d'eau potable

ATTENDU QUE la 3^e et dernière vanne Singer de 100 mm doit être remplacée à l'usine d'eau potable ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de LEAB Mécanique de procédé INC. de 4 900 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord avec cet achat ;

25-10-14

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la proposition de LEAB Mécanique pour l'achat de la vanne Singer pour la somme de 4 900\$ plus taxes.

QUE la dépense soit prise à même le surplus accumulé.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

18) Grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge.

25-10-15

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉ

19) Traitement des eaux usées du camping

ATTENDU QUE la Corporation Touristique de Rivière-Ouelle (CTRO) qui opère le camping a demandé à la Municipalité d'examiner la possibilité de connecter le système des eaux usées du camping au système de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a donné un mandat à la Direction ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), afin d'évaluer la capacité des installations de traitement des eaux usées de la Municipalité en tenant compte d'une future connexion du camping ;

ATTENDU QUE l'étude de la FQM a démontré que le système de traitement des eaux usées de la Municipalité pouvait accueillir de nouveaux apports en eaux usées, notamment ceux liés au camping, ainsi que son projet d'agrandissement selon les normes actuelles et en supposant que le camping ne ferait pas de prétraitement des eaux usées i.d les liquides et solides seraient donc envoyés dans le réseau de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord pour que le camping achemine ses eaux usées vers le réseau de la Municipalité à certaines conditions ;

25-10-16

II EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

QUE la Municipalité autorise le CTRO à envoyer ses eaux usées vers le système de traitement des eaux usées de la Municipalité selon les conditions suivantes :

- Le CTRO permettra à la Municipalité de revoir les plans et devis du système des eaux usées du camping de façon entre autres, que le débit des eaux usées envoyées dans le réseau de la Municipalité soit constant, et la Municipalité devra donner son accord sur les plans et devis avant que le CTRO procède avec les travaux.
- La Municipalité supervisera la connexion du réseau d'eaux usées du camping à celui de la Municipalité.
- Tous les frais de connexions au réseau de la Municipalité seront à la charge du CTRO.
- Les frais de services chargés par la Municipalité au CTRO seront établis à la seule discrétion de la Municipalité qui se doit d'établir ces frais de façon équitable.
- Le CTRO accepte de signer une entente avec la Municipalité reconnaissant tous ses engagements envers la Municipalité pour les eaux usées envoyées dans le réseau municipal.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisées à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution, incluant signer une entente avec le CTRO.

ADOPTÉ

20) Politique familiale municipale et politique municipale des aînés.es

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle veut mettre à jour sa politique municipale des aînés (MADA) ainsi que pour les familles, et du plan d'action afférent ;

ATTENDU QU'en reconduisant sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA), la Municipalité veut améliorer la qualité de vie des aînés ;

ATTENDU QU'en reconduisant sa politique familiale municipale, la Municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles ;

ATTENDU l'importance que la Municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés et les familles pourront s'épanouir et vivre en toute sécurité ;

25-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser que soient faites des consultations auprès des aînés.es et des familles dans le but de produire, avant le mois d'octobre 2026, une politique municipale pour les familles et les aînés.es (Édition 2026-2030).

D'autoriser monsieur François Lapointe, chargé de projet, de mener en tant que représentant de la Municipalité, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Ouelle et dans le respect des exigences de la convention d'aide financière signée le 3 avril 2025 par la ministre responsable des aînés et ministre déléguée à la santé, les consultations nécessaires auprès des citoyens de Rivière-Ouelle, et de produire les documents nécessaires pour réaliser un document qui incorporera les politiques municipales pour les familles et les aînés.es. avant le 1er octobre 2026.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

21) Halloween

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite créer des moments mémorables pour les enfants de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité a une politique familiale qui met la famille au cœur de ces décisions ;

25-10-18

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement d'environ 500 \$ pour la réalisation de la fête d'Halloween à Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

22) Appel d'offres pour la réalisation des jeux d'eau

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour la réalisation de jeux d'eau ;

ATTENDU QUE l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale du site destiné aux jeux d'eau ont été effectuées ;

25-10-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Mme Marina Parent, directrice générale, greffière-trésorière, soit responsable de l'appel d'offres pour la conception et la construction de jeux d'eau, qu'elle finalise et publie le devis avec l'aide de la FQM, pour un contrat à prix forfaitaire maximal de 205 000 \$ plus taxes, et qu'elle constitue un comité de sélection pour retenir le soumissionnaire avant février 2026.

ADOPTÉ

23 a) Dons : Concert des familles – Fondation André-Côté

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté organise le 17e Concert Hommage aux familles, lequel se tiendra le samedi 4 octobre 2025 à 19 h à la Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;

ATTENDU QUE cet événement vise à honorer 21 familles de 19 municipalités du Kamouraska ayant perdu un être cher et à remettre le prix hommage de la Fondation André-Côté ;

ATTENDU QUE la participation de la Municipalité à cet événement constitue un geste de solidarité et de soutien à la communauté et aux familles endeuillées ;

25-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité autorise l'achat de deux (2) billets au coût de 40 \$ chacun, pour un total de 80 \$, pour assister au 17e Concert Hommage aux familles de la Fondation André-Côté.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

23 b) Dons : Roman policier – St-Pacôme

ATTENDU QUE la Société du roman policier de Saint-Pacôme organise le Gala du Prix Saint-Pacôme 2025, lequel se tiendra le samedi 4 octobre 2025 au chalet du Club de Golf de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE cet événement permet de reconnaître et de promouvoir la littérature policière québécoise, notamment par la remise du Prix Saint-Pacôme et du Prix Jacques-Mayer, ainsi que des prix de la Rivière Ouelle ;

ATTENDU QUE la présence de la Municipalité à ce gala témoigne de son appui à la culture et à la vitalité littéraire régionale ;

25-10-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité autorise l'achat de deux (2) billets pour assister au Gala de la Société du roman policier de Saint-Pacôme, pour un total de 80 \$.

ADOPTÉ

23 c) Dons : Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima

ATTENDU QUE la Fondation Notre-Dame-de-Fatima organise un souper bien-cuit en formule vins et fromages afin de souligner les 50 ans de carrière du Dr Gaétan Lévesque ;

ATTENDU QUE l'événement se tiendra le samedi 18 octobre 2025 au Centre socioculturel de Saint-Pascal ;

ATTENDU QUE les activités de financement de la Fondation permettent de soutenir divers projets dans les installations de santé du Kamouraska ;

25-10-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité autorise l'achat de deux (2) billets au coût de 175 \$ chacun, pour un total de 350 \$, afin de participer au souper bien-cuit organisé par la Fondation Notre-Dame-de-Fatima.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

23 d) Restauration de l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle dans le cadre du programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial

ATTENDU QUE l'aspect extérieur de l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle, classé par le MCC depuis 1979, s'est dégradé notamment au niveau du revêtement et de la galerie ;

ATTENDU QUE l'ancien presbytère est situé dans un secteur d'intérêt patrimonial élevé et que sa dégradation nuit à la qualité de l'environnement et au développement de projets en patrimoine de la Municipalité ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

ATTENDU QU'un montant de 30 000\$ est disponible dans le *Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial* pouvant financer jusqu'à 60% du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la part à fournir par le propriétaire de l'immeuble doit représenter 40% du coût des travaux, soit 20 000\$;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble s'engage à défrayer 10 000\$ pour financer une partie de la part du propriétaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite défrayer 10 000\$ pour financer la balance de la part du propriétaire, compte tenu de l'importance historique de ce bâtiment et de sa position stratégique au cœur du noyau religieux ;

ATTENDU QU'il y a des démarches à faire auprès du ministère de la Culture et des Communications pour régulariser la situation de l'ancien presbytère et autoriser le financement ;

25-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE conditionnellement à ce que la situation de l'ancien presbytère soit régularisée auprès du ministère de la Culture et des Communications et que le financement soit autorisé par celui-ci.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à réserver un montant de 10 000\$ pour les travaux de restauration extérieurs de l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle (parement et galerie) qui seront réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial*.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à verser le montant de 10 000\$ au propriétaire de l'ancien presbytère à la fin des travaux sur présentation des factures.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

24) Correspondance

Aucune

25) Période de questions

26) Prochaine séance de travail du Conseil : 11 novembre 2025 à 19h

27) Prochain Conseil municipal : 17 novembre 2025 à 20h

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 1er octobre 2025**

28) Levée de la séance

25-10-24

II EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 21h26.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Marina Parent
Directrice générale, greffière-trésorière